

	
Délégation n° 7	Conseil Municipal du Lundi 27 mars 2023
Service des Sports	Domaine de compétence 7 - Finances locales
<p>Le Lundi vingt sept Mars deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-bottom: 10px;"> <p>Date de convocation : 17/03/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30 puis 28 (Mr Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 20 h 07) – La délibération n°1 est présentée en fin de séance</p> <p>Affiché le 30/03/2023</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame Christelle BEURAIN, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Coralie PREUVOST, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Justine GOSSELIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p> <p>Votants : 30 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 20 h 07 – La délibération n°1 est présentée en fin de séance)</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur René BONVOISIN</p> <p>Objet : Port de plaisance - Facturation des bateaux résidant au port de plaisance d'Étaples-sur-mer réalisant des hébergements insolites de type AIRBNB</p>	
Rapporteur : Monsieur Frédéric CADET, Conseiller délégué.	
Synthèse de la délibération :	Certains navires résidant dans le port d'Étaples-sur-mer pratique un hébergement insolite de type AIRBNB. Ces hébergements représentent des frais supplémentaires pour le port de plaisance qu'il convient de facturer.

Vu l'article R612-2 du code des ports maritimes,

Vu l'avis de la commission « marine » du 1^{er} mars 2023.

Considérant que certains propriétaires de navire résidant dans le port de plaisance d'Etaples-sur-mer propose à une certaine clientèle leur bateau comme moyen d'hébergement contre rémunération afin de pratiquer un hébergement dit « insolite » ;

Considérant que cet hébergement engendre des coûts supplémentaires pour la structure municipale en termes d'électricité, d'eau et de nettoyage qu'il convient de facturer ;

Considérant qu'il convient d'appliquer le montant forfaitaire de 500€ pour tout propriétaire de bateaux de plaisance destinés à l'hébergement de type « AIRBNB ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le montant forfaitaire de 500€ (cinq cents euros) supplémentaires à la location annuelle de l'anneau

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Mars 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.